commune de treyvaux
Route d'Arconciel 3 - 1733 Treyvaux
Tél. 026 552 52 20
commune@treyvaux.ch - www.treyvaux.ch

Assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2026

Point 3

Arcia Région culturelle – modification des statuts

---

1. Introduction

Le 23 avril 2026, nous vous soumettions pour adoption les statuts de la nouvelle Association de communes "Arcia Région culturelle". C'est à 79 oui et une abstention des participants à l'Assemblée communale que Treyvaux avait adopté ces statuts. Ils l'ont également été par l'ensemble des communes du district de la Sarine... sauf une. Cette unique décision négative empêche aujourd'hui la création formelle de cette association, appelée à reprendre et à développer le soutien à la culture régionale jusqu'ici assuré par l' "Agglo". Afin de permettre son entrée en fonction au début 2027, les statuts doivent être soumis une nouvelle fois à l'ensemble des législatifs des communes intéressées.

Qu'est-ce qu'*Arcia Région culturelle* ?

Arcia Région culturelle (Arcia) est une nouvelle association de communes chargée d'assurer les soutiens à la culture régionale. Jusqu'alors, ces soutiens étaient limités à un cercle restreint de communes et portés par deux entités distinctes : l'Agglomération de Fribourg et Coriolis Infrastructures.

Les communes membres de la nouvelle structure mettent en commun les moyens qu'elles consacrent à la culture régionale afin de **permettre le financement de nombreuses institutions, infrastructures et projets culturels**. Jusqu'à présent, dix communes participaient au financement culturel régional. Avec Arcia, onze communes supplémentaires ont reconnu l'importance de la culture pour leur population, pour les artistes comme pour les spectateur-trice-s. Les conseils généraux ou assemblées communales doivent encore valider les statuts d'Arcia.

Les 21 communes membres permettent ainsi de **renforcer le rayonnement culturel de toute la région** : en facilitant l'accès de leur population à une offre culturelle déjà existante, mais également en favorisant le développement de nouveaux projets et leur diffusion dans les différentes communes.

Pourquoi la culture a-t-elle besoin d'un soutien public ?

En matière culturelle, différents modèles de financement coexistent. Certaines productions qui attirent des milliers de personnes peuvent vivre principalement de leurs recettes : c'est par exemple le cas d'un film comme *L'Odyssée* au cinéma ou d'un concert de Céline Dion. Le nombre important de spectateur-trice-s permet de répartir les coûts sur un très large public, avec en parallèle la volonté de tirer un bénéfice financier de la production.

Mais notre culture régionale fonctionne autrement. Elle est faite de nos artistes, de nos compagnies, de nos associations et de nos fondations. Ce sont des personnes et des structures qui créent, produisent et font vivre la culture dans notre région, sans objectif de générer des profits. Elles proposent des concerts, des spectacles, des festivals, des expositions et de nombreux autres projets qui ne peuvent pas être financés uniquement par le prix des billets.

C'est justement là que le soutien public joue un rôle. Il permet à cette culture de continuer à exister, de se développer et de rester accessible au plus grand nombre. Il permet aussi à des projets qui touchent un public plus restreint d'exister malgré tout et d'assurer la diversité culturelle nécessaire à notre société.

Sans soutien public, une plus grande partie des coûts devrait être couverte par les recettes propres. Cela signifierait notamment des billets plus chers, avec le risque de rendre la culture moins accessible et de réduire encore le nombre de personnes pouvant en profiter.

Soutenir la culture, c'est permettre à notre culture d'exister, à nos artistes de travailler et à notre population d'avoir accès à une offre culturelle diverse et de qualité.

Qu'est-ce que la culture « régionale » ?

L'offre culturelle peut être envisagée à différents niveaux : local, régional et cantonal. La distinction repose notamment sur le rayonnement d'une activité, c'est-à-dire sur l'ampleur du public auquel elle s'adresse et sur son importance au-delà de la commune dans laquelle elle est organisée.

D'autres critères peuvent également être pris en considération, notamment le degré de professionnalisation, la qualité et la diversité de la programmation, ainsi que la structure et la gestion de l'organisation concernée.

Bien qu'une grande partie de cette offre soit située dans le Grand Fribourg, il est clair qu'elle s'adresse à une population bien plus large : les habitant-e-s de notre commune font certainement partie des utilisateur-rice-s de ces lieux de culture.

Une étude réalisée par l'Association K pour le compte de Coriolis Infrastructures en 2022-2023 a analysé la provenance des publics fréquentant différents lieux et manifestations culturels de la région fribourgeoise. Elle montre que les spectateur-trice-s proviennent de l'ensemble des communes sarinoises, sans exception. Les publics de Singine sont également nombreux.

La culture ne s'arrête donc pas aux frontières communales. Les artistes et les projets culturels sont issus de l'ensemble de la région, tandis que les publics se déplacent d'une commune à l'autre pour assister aux spectacles, concerts, festivals, expositions ou autres manifestations.

Le financement régional correspond ainsi à une réalité régionale : une grande partie de l'offre est concentrée dans certains lieux, mais ses publics et ses bénéficiaires se trouvent dans l'ensemble du territoire. De même, les retombées tant en termes d'attractivité de la région que sous l'angle plus économique de prestations commandées auprès d'acteurs économiques locaux dépassent les seules communes siègent d'infrastructures culturelles.

Un financement par modules pour tenir compte des réalités de chaque commune

Jusqu'à présent, les montants consacrés à la culture régionale variaient d'une commune à l'autre, en fonction de leur participation à l'Agglomération de Fribourg, à Coriolis Infrastructures ou à d'autres dispositifs de soutien.

Arcia a été conçue pour permettre à davantage de communes de participer au financement de la culture régionale, tout en tenant compte des réalités et des intérêts de chacune. Le système de financement par modules permet aux communes membres de choisir les prestations auxquelles elles souhaitent participer et de déterminer ainsi le niveau de leur contribution. Ce modèle tient notamment compte de la situation existante : les communes peuvent poursuivre leur engagement dans les domaines qu'elles soutenaient déjà, tout en ayant la possibilité de développer leur participation à d'autres prestations.

L'objectif est double : assurer la continuité des soutiens existants et permettre à un plus grand nombre de communes de participer à la stratégie culturelle régionale.

Le système pourra naturellement être évalué et ajusté au fil des années en fonction de l'évolution des besoins et des expériences réalisées.

Prestations proposées par Arcia

Les prestations proposées par Arcia Région culturelle varient selon le ou les modules auxquels une commune adhère :

Pour toutes les communes membres :

- **La mise en place d'une stratégie culturelle régionale, avec une politique de soutien culturel coordonnée à l'échelle d'un territoire élargi ;**
- **Une offre culturelle particulière destinée à leur population ;**
- **Des prestations de conseil aux sociétés, associations et fondations culturelles ;**
- **L'attribution d'un prix culturel ;**
- **La possibilité de bénéficier, selon les modalités prévues par la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), de fonds supplémentaires délégués par le canton ;**

Pour les communes adhérant au module 1 (encouragement des activités culturelles) :

- **Une action d'accès à la culture destinée aux écoles ;**
- **Un AG culturel offert aux jeunes atteignant leur majorité ;**
- **Selon les moyens disponibles, des soutiens renforcés aux associations et fondations culturelles ;**
- **La reprise des soutiens jusqu'alors assurés par l'Agglomération aux associations et fondations culturelles établies sur le territoire concerné.**

Pour les communes adhérant au module 2 (encouragement avancé des activités culturelles) :

- **Un prix préférentiel sur les abonnements à Équilibre et Nuithonie pour les habitant-e-s des communes participantes.**

Pour les communes adhérant au module 3 (soutien aux infrastructures culturelles) :

- **La reprise des soutiens jusqu'alors assurés par Coriolis Infrastructures aux infrastructures et équipements culturels d'importance régionale.**

Qu'est-ce qu'on y gagne ?

Le soutien à la culture régionale touche en particulier les trois bénéficiaires suivants :

Les artistes et professionnel-le-s de la culture

Le soutien public contribue à créer les conditions permettant aux artistes et aux professionnel-le-s de la culture de développer leur activité dans la région.

Il permet notamment d'accompagner les projets émergents dans leur professionnalisation et de soutenir les structures et professionnel-le-s déjà actifs dans la région.

Il s'agit de nos artistes : des personnes qui habitent dans nos communes, payent des impôts dans nos communes et participent activement au bien-être de toutes et tous.

Les publics

Des soutiens durables permettent aux institutions culturelles de concentrer davantage leurs ressources sur leur activité artistique et sur l'accueil des publics, plutôt que de consacrer une part toujours plus importante de leur temps à la recherche de financements.

La mise en place d'une stratégie culturelle régionale permettra également de mieux identifier les besoins et les attentes des différents publics et de développer des actions visant notamment à favoriser l'accès à la culture, la diversité des publics et la diversité de l'offre.

Les entreprises et professionnel-le-s de la région

Un événement culturel ne bénéficie pas uniquement à l'organisme qui l'organise ou aux artistes qui y participent.

L'organisation d'un festival, d'un spectacle ou d'une manifestation mobilise de nombreux prestataires et entreprises de la région, par exemple :

- **Boulangeries et commerces alimentaires**
- **Restaurants, cafés et établissements hôteliers**
- **Fleuristes**
- **Imprimeries**
- **Entreprises informatiques**
- **Graphistes**
- **Traducteur-trice-s**
- **Prestataires techniques**
- **Professionnel-le-s de l'administration**
- **Spécialiste-s de la médiation culturelle**
- **Enseignant-e-s et intervenant-e-**
- **Fournisseurs de matériel et de papeterie**
- **Couturier-ère-s et professionnel-le-s de la confection**
- **Coiffeur-euse-s**
- **Indépendant-e-s actif-ve-s notamment dans la production de merchandising ;**
- **Transports publics et autres prestataires.**
- **Etc**

Cette liste montre néanmoins qu'un événement culturel génère une activité économique qui dépasse largement le seul secteur culturel.

Selon les données communiquées par le FIFF, CHF 1.- investi par la région génère CHF 5.65 de retombées réinvesties dans la région et sa population.

Pourquoi ma commune devrait-elle participer au financement de la culture régionale ?

Parce que la culture régionale est une responsabilité qui dépasse les frontières communales. Les données disponibles montrent que les publics, les artistes et les professionnel-le-s circulent dans l'ensemble de la région, indépendamment du lieu où se trouve une infrastructure ou où se déroule une manifestation. Participer au financement de ces lieux et de ces projets revient donc à contribuer à une offre dont bénéficie directement la population de toutes les communes membres. Il est vrai que la population d'une commune qui n'est pas membre d'une région culturelle peut également bénéficier de l'offre culturelle existante ; elle le fait toutefois uniquement grâce aux autres communes qui sont d'accord de la financer et en qualité de "passager clandestin".

Il est important de relever que sans la mise en commun des efforts financiers de ces différentes communes, il serait difficile de maintenir une offre culturelle diversifiée, professionnelle et accessible à l'échelle de la région.

Cette solidarité est d'autant plus importante que les communes ne disposent pas toutes des mêmes infrastructures, de la même population ou des mêmes ressources. Certaines accueillent les lieux et manifestations culturelles, tandis que d'autres en accueillent les publics, les artistes, les associations ou les professionnel-le-s. Ensemble, les communes s'engagent ainsi pour l'attractivité de la région.

Participer à Arcia, c'est reconnaître que la culture constitue une richesse régionale : certaines communes accueillent les lieux et manifestations culturelles, tandis que d'autres en accueillent les publics, les artistes, les associations ou les professionnel-le-s, mais toutes contribuent à faire vivre le même écosystème culturel.

En conclusion,

Il faut relever que la culture est essentielle à une société parce qu'elle contribue à construire son identité, à renforcer la cohésion sociale et à transmettre des valeurs communes d'une génération à l'autre. Elle ouvre des espaces de rencontre, de dialogue et de réflexion qui permettent de mieux comprendre le monde et les autres. La culture favorise également la créativité, l'innovation et l'esprit critique, tout en apportant des retombées économiques importantes pour les régions. Au-delà des chiffres, elle participe au bien-être de la population, au sentiment d'appartenance à une communauté et à la vitalité démocratique. Une société qui investit dans la culture investit dans ce qui la rassemble, l'enrichit et la fait avancer.

2. Proposition

Position du Conseil communal

Le Conseil communal propose d'accepter la modification des statuts d'Arcia Région culturelle.

Annexes : Statuts d'Arcia région culturelle modifiés